



AVIS PUBLIC PROMULGATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 0823-002

AVIS est par les présentes donné que le Conseil d'arrondissement a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le mardi 4 juillet 2023, le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 0823-002

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 4 500 000 \$ AFIN DE FINANCER LES TRAVAUX PRÉVUS AU PROGRAMME DE RÉFECTION ROUTIÈRE

Ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 23 août 2023 et entre en vigueur le jour de sa publication.

Ce règlement peut être consulté à la mairie d'arrondissement, située au 350, montée de l'Église à L'Île-Bizard, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h à 12 h.

Il peut également être consulté en ligne.

**DONNÉ à Montréal,
Arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève,
Le 1^{er} septembre 2023**

La secrétaire d'arrondissement
Edwige Noza